

Développement humain

Le développement humain d'un territoire est un phénomène aux multiples facettes, qui ne peut s'appréhender d'un seul regard. Bien souvent abordé par un examen des richesses dont dispose la population, le développement humain questionne plus largement le niveau de bien-être, les conditions de vie et plus encore, l'inégale distribution des ressources et des opportunités, que ces dernières se mesurent par les revenus des ménages, l'accès à des savoirs et connaissances, à des conditions de vie favorables... À cet égard, la présente étude ne cherche pas à établir une définition unitaire du développement humain ou à le résumer en un seul chiffre. Elle ne vise pas à établir dans quel espace de la région le « bien-être » est le plus élevé ou le plus faible. Au contraire, plusieurs éclairages sont portés de façon complémentaire sur les spécificités des espaces régionaux, afin de mettre en lumière les facteurs contribuant au développement humain, ou au contraire ceux traduisant, dans un territoire, une fragilité au regard des dimensions constitutives d'un développement équilibré.

En amont du développement humain, se pose d'abord la question des « ressources » dont dispose la population d'un territoire. Les ressources monétaires d'un ménage conditionnent en effet, dans les économies de marché, l'accès aux biens et services, depuis les biens de première nécessité (alimentation, logement...) jusqu'à des biens traduisant des préférences propres à chacun. Ces revenus dépendent eux-mêmes de l'ensemble des richesses créées au sein d'un pays, mesurées par la comptabilité nationale à travers le produit intérieur brut (PIB). Ainsi, le PIB par habitant est utilisé comme indicateur pour apprécier les différences de niveau de développement économique entre pays, voire entre régions. Par extrapolation, il est parfois utilisé pour résumer les différences de niveau de développement humain. Pour corriger des effets de change et des différences de niveau de vie et permettre des comparaisons internationales, le PIB par habitant est alors exprimé en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA). Ainsi, la France présente un PIB par habitant légèrement supérieur à la référence calculée sur l'ensemble de l'Union européenne (autour de + 10 %, avec de légères fluctuations selon l'année de référence), traduisant un développement globalement plus avancé.

Cet usage, toutefois, apparaît limité par l'absence de prise en compte de l'inégale répartition des richesses au sein des sociétés : sur un territoire donné, la diversité des situations amène à polariser les ressources auprès de groupes sociaux plus aisés, tandis que des populations précaires ou modestes ne participent – et ne bénéficient – que partiellement à la création de richesse économique. De ce fait, le développement est désormais mesuré à partir d'indicateurs retraçant la distribution des revenus parmi les ménages, plutôt qu'un indicateur donnant un niveau moyen de ressources. En France, le revenu disponible par unité de consommation permet d'appréhender les ressources monétaires dont dispose un ménage, après redistribution et en corrigeant des effets de composition du ménage (*encadré 1*). En effet, chaque membre du ménage est pris en compte à travers des unités de consommation, qui permettent, sous forme de quotient appliqué aux ressources globales du ménage, de comparer des structures familiales différentes et ainsi de prendre en compte les économies d'échelle inhérentes à la vie à plusieurs. Ces ressources, nettes des impôts et des transferts sociaux, rapportées aux besoins des ménages, sont une première mesure du « niveau de vie » des ménages.

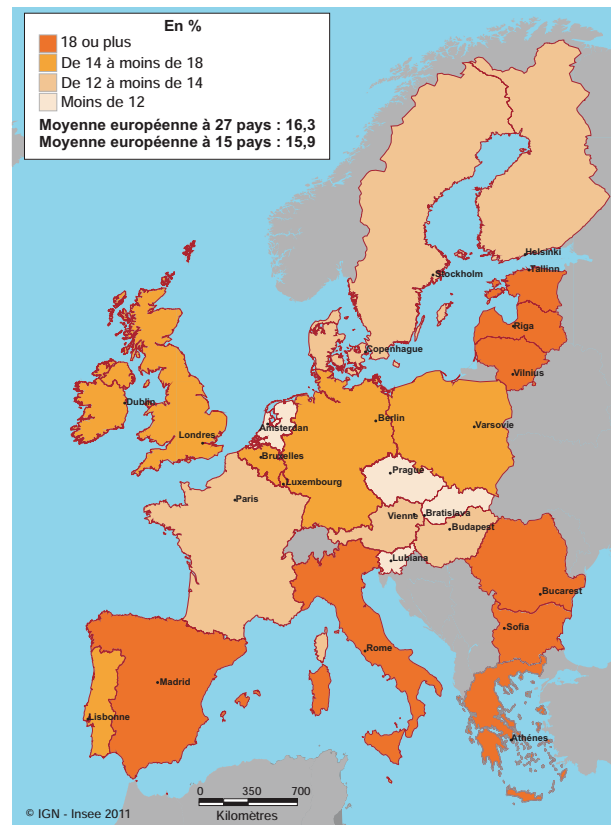
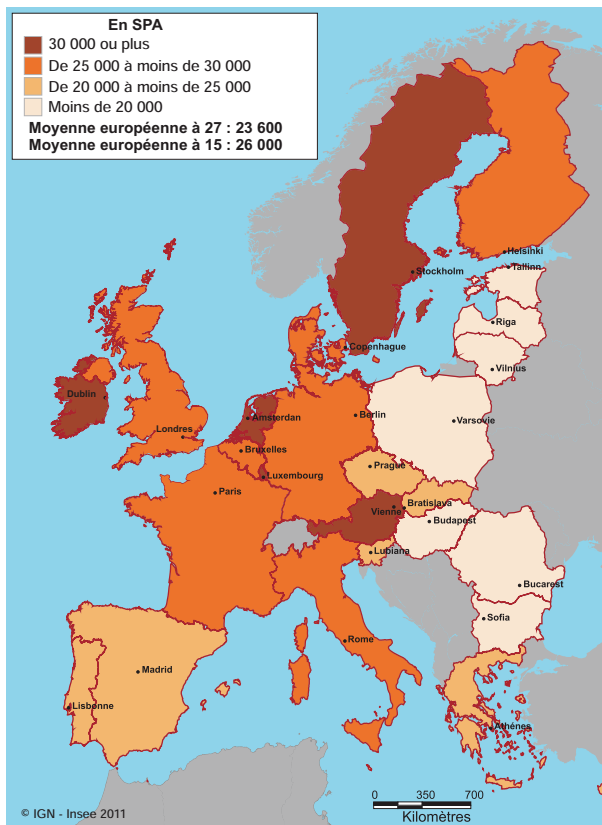
Encadré 1 : Les unités de consommation

Les unités de consommation (UC) sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation avec l'échelle d'équivalence suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La distribution du niveau de vie est ensuite résumée à travers trois indicateurs : la médiane, qui partage la population en deux groupes, disposant de ressources en dessous ou au-dessus de ce seuil ; le 1^{er} décile, permettant d'identifier le niveau de vie des 10 % des ménages les plus précaires ; le 9^e décile, indiquant le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés. Ainsi, en 2010, la moitié de la population de France métropolitaine disposait, au plus, d'un revenu disponible net par an de 19 270 euros par unité de consommation. Pour 10 % de la population, les ressources étaient au plus plafonnées à 10 420 euros par unité de consommation ; pour 10 % de la population, les ressources étaient au contraire au moins égales à 36 260 euros par unité de consommation

Cartes 1 et 2 : Produit intérieur brut par habitant et taux de risque de pauvreté, dans l'Union Européenne à 27, en 2009



Source : Eurostat

Afin de prendre en compte les contrastes sociaux existant à l'échelle d'un territoire et d'appréhender la part de la population exposée à un manque de ressources par rapport aux standards observés en moyenne nationale, un cadre statistique a été défini conjointement par les membres du Conseil européen en décembre 2001, avec un ensemble de 18 indicateurs dits « indicateurs de Laeken ». En particulier, une convention permet de calculer de façon harmonisée un « taux de risque de pauvreté », avec une méthodologie commune. Le taux de risque de pauvreté porte sur la proportion de personnes dont le revenu disponible après transferts sociaux se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Ainsi, en France, le seuil de pauvreté correspond en 2010 à un revenu net mensuel de 964 euros par unité de consommation. Près de 14,1 % de la population était alors considérée en risque de pauvreté – une proportion restée depuis supérieure à 14 %.

Le passage d'une approche de nature macroéconomique à l'instar du PIB par habitant, à une approche microéconomique à l'instar du taux de risque de pauvreté, permet d'appréhender l'écart entre la notion de développement économique et la notion de développement humain. Si, sur l'exemple de l'Union Européenne (*cartes 1 et 2*), les pays disposant du PIB par habitant le plus élevé sont dans l'ensemble ceux avec l'exposition au risque de pauvreté

le plus faible, les modèles sociaux viennent moduler cette relation, parfois dans le sens d'une pauvreté relativement répandue au regard de la richesse globale du pays, comme au Royaume-Uni ou en Irlande, parfois au contraire dans le sens d'une pauvreté relativement contenue pour une richesse créée plus faible qu'ailleurs, comme en République Tchèque ou en Slovaquie. Ces spécificités traduisent des organisations sociales parfois plus inégalitaires comme dans l'exemple des pays de culture anglo-saxonne, parfois plus homogènes comme dans le cas des pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, le développement économique est certes un élément moteur du développement humain, sans être une condition suffisante... d'autres facteurs, notamment de nature institutionnelle et sociétale, pouvant apporter des leviers pour un développement équilibré.

Les indicateurs de Laeken, conçus en premier lieu pour une mesure statistique des problématiques de précarité à l'échelle des nations, constituent également un cadre méthodologique ayant vocation à s'appliquer à l'échelle des régions. Si l'information correspondante n'est pas disponible dans l'ensemble des régions européennes, l'indicateur du taux de risque de pauvreté est mobilisable pour chacune des régions françaises et peut, également, être mis en regard d'une approche macroéconomique, avec la régionalisation du PIB, a fortiori du PIB par habitant. À l'image de la relation d'ensemble observée à l'échelle des nations, le niveau de PIB par habitant est, globalement, inversement lié à l'importance du risque de pauvreté dans une région ([tableau 1](#)). Ainsi, les régions avec la richesse créée par habitant parmi les plus élevées, comme l'Alsace ou Rhône-Alpes, présentent un taux de risque de pauvreté inférieur à celui des régions où la richesse par habitant est parmi les plus faibles, comme en Nord-Pas-de-Calais ou en Languedoc-Roussillon. Toutefois, des régions avec un PIB par habitant intermédiaire, comme en Bretagne, peuvent présenter un risque de pauvreté particulièrement faible ; inversement, des régions avec un niveau de richesse élevé, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou plus encore en Île-de-France, comptent une partie importante de leur population confrontée à des situations de précarité.

Tableau 1 : Taux de risque de pauvreté et PIB par habitant

Unité : %, euros

Région	Taux de risque de pauvreté à 60 %			PIB par habitant		
	2006	2008	2010	2006	2008	2010
Alsace	10,3	10,6	11,9	26 534	28 336	27 379
Aquitaine	12,8	12,7	13,4	25 857	26 256	26 254
Auvergne	13,8	13,6	14,3	23 826	24 281	23 797
Basse-Normandie	13,2	12,6	13,9	23 092	23 580	23 331
Bourgogne	12,0	12,0	13,1	24 558	25 815	24 696
Bretagne	10,9	10,8	11,6	25 133	25 272	24 405
Centre	11,4	11,2	12,4	25 128	25 428	25 126
Champagne-Ardenne	14,0	13,9	15,4	25 771	26 787	25 781
Corse	19,3	20,0	19,7	22 296	23 922	24 787
Franche-Comté	12,1	12,0	13,2	23 622	24 195	23 646
Haute-Normandie	12,7	12,4	13,7	25 383	26 258	26 051
Île-de-France	12,3	12,1	13,3	43 478	49 298	49 821
Languedoc-Roussillon	18,3	18,1	19,4	22 476	23 645	22 993
Limousin	14,1	14,2	15,2	23 260	23 166	22 429
Lorraine	14,1	13,2	14,6	23 380	23 659	22 973
Midi-Pyrénées	13,7	13,6	14,5	26 223	26 593	26 007
Nord-Pas-de-Calais	18,0	17,7	19,5	22 947	24 485	24 142
Pays de la Loire	11,1	10,7	11,6	25 519	26 968	26 322
Picardie	13,9	13,7	15,3	22 376	23 192	22 866
Poitou-Charentes	13,7	13,2	14,3	23 538	23 891	23 974
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,5	15,4	16,3	27 177	27 872	28 359
Rhône-Alpes	11,5	11,3	12,3	28 960	30 499	29 773
France métropolitaine	13,2	13,0	14,1	28 679	30 485	30 239

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri).

Source : revenus disponibles localisés (Insee-DGI).

Ces situations s'expliquent par le niveau d'inégalité dans la distribution des revenus, que retracent les indicateurs de dispersion du revenu disponible net par unité de consommation, également mobilisables à l'échelle des régions françaises (**tableau 2**). Ainsi, les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont celles présentant l'écart le plus prononcé entre le 1^{er} décile et le 9^e décile de niveau de vie – signe de contrastes sociaux particulièrement soutenus. Réciproquement, la Bretagne se caractérise par une distribution des revenus plus homogène et de moindres écarts. Le Nord-Pas-de-Calais se démarque plus particulièrement par la faiblesse du 1^{er} décile des niveaux de vie : il présente un éventail des revenus des ménages ouvert vers le bas, avec une surreprésentation du risque de pauvreté. Néanmoins, le modèle social de la région apparaît plus homogène que celui de la région Languedoc-Roussillon qui, tout en ayant globalement un taux de risque de pauvreté similaire, se distingue par un écart entre 1^{er} et 9^e décile plus prononcé.

Tableau 2 : Déciles de niveaux de vie des régions en 2010

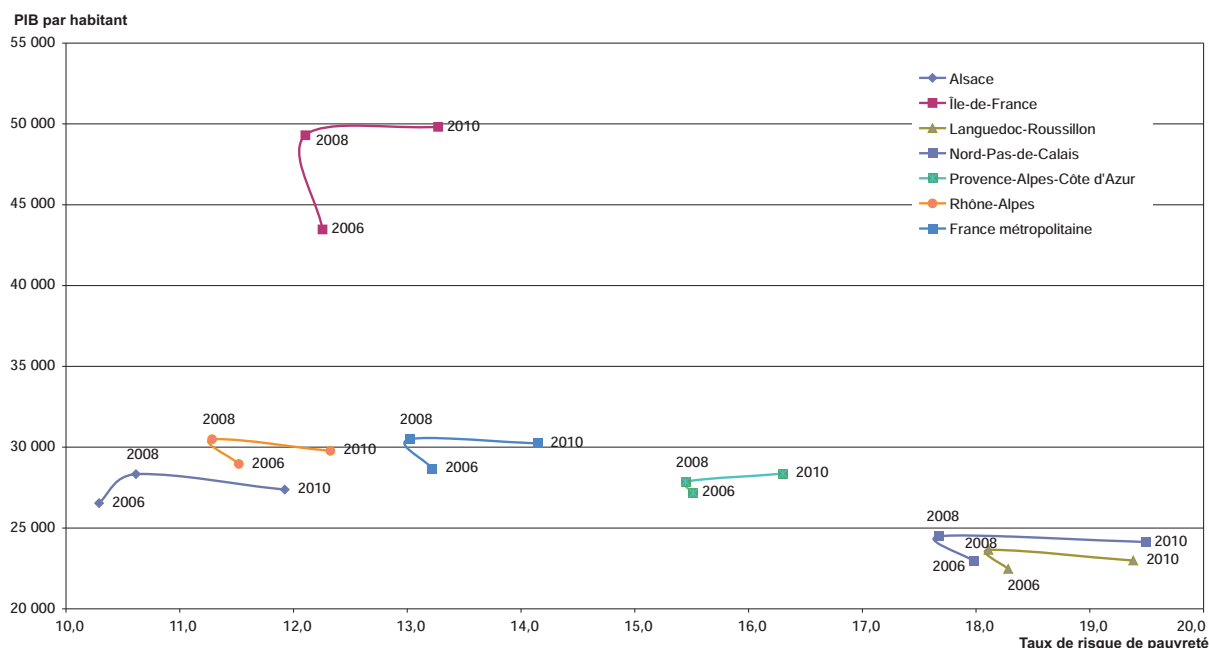
Unité : euros

Région	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Alsace	10 980	20 230	36 950
Aquitaine	10 660	19 060	34 550
Auvergne	10 470	18 500	32 950
Basse-Normandie	10 600	18 400	32 470
Bourgogne	10 770	18 780	33 190
Bretagne	11 140	19 070	33 370
Centre	10 890	19 260	33 930
Champagne-Ardenne	10 180	18 400	33 730
Corse	9 190	17 880	33 910
Franche-Comté	10 730	19 000	33 590
Haute-Normandie	10 600	18 960	33 550
Île-de-France	10 510	21 670	44 790
Languedoc-Roussillon	9 190	17 790	33 240
Limousin	10 210	18 450	32 780
Lorraine	10 340	18 630	33 680
Midi-Pyrénées	10 330	19 070	34 870
Nord-Pas-de-Calais	9 400	17 350	32 220
Pays de la Loire	11 130	18 910	32 860
Picardie	10 200	18 530	33 230
Poitou-Charentes	10 460	18 460	32 970
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 810	19 070	36 250
Rhône-Alpes	10 910	19 880	37 100
France métropolitaine	10 420	19 270	36 260
France de province	10 410	18 860	34 300

Source : revenus disponibles localisés 2010 (Insee).

La mise en regard entre PIB par habitant et indicateur de pauvreté alerte également, à l'échelle des régions, sur les trajectoires différenciées entre croissance économique et développement humain. Si, sur longue période, l'amélioration du niveau de création de richesse conduit à une réduction tendancielle du risque de pauvreté, sur courte période, des divergences peuvent apparaître. Sur la période 2006-2008, l'augmentation du PIB enregistrée en Île-de-France n'a ainsi eu presque aucun effet sur la réduction du risque de pauvreté (**graphique 1**) ; voire, elle peut s'accompagner d'un accroissement des inégalités, comme en Alsace sur cette fenêtre d'observation. À l'inverse, un impact économique négatif peut avoir un impact démultiplié sur le développement humain, bien plus intense que celui observé sur la création de richesse. Ainsi, la légère diminution de PIB par habitant entre 2008 et 2010 s'est accompagnée, dans toutes les régions françaises, d'une hausse importante du risque de pauvreté, jusqu'à presque + 2 points en Nord-Pas-de-Calais. En effet, le modèle de développement des économies avancées suppose une croissance économique continue pour maintenir le niveau de développement social : une panne de la croissance, plus encore, une récession, a des effets immédiats et soutenus sur le contexte social, à l'échelle des régions comme des nations.

Graphique 1 : Trajectoires régionales de développement économique et de développement humain, mesurées à travers le PIB par habitant et le taux de risque de pauvreté, 2006-2010



Source : comptes régionaux base 2005, (Insee, DGI).

Afin de proposer une lecture permettant de relier le développement économique, tel que retracé par le PIB par habitant, au développement humain, notamment abordé par le risque de pauvreté, le programme des nations unies pour le développement a mis en avant l'intérêt de s'appuyer sur une approche multidimensionnelle, couplant plusieurs indicateurs. L'indicateur de développement humain (IDH), développé en 1990 par les économistes Amartya Sen et Mahbub ul Haq, s'appuie sur un concept du « développement » comme processus d'élargissement du choix des gens, plutôt qu'une simple augmentation des ressources monétaires. Pour cette raison, l'IDH prend en compte trois composantes qui conditionnent en grande partie la liberté de choix des personnes et déterminent le spectre des opportunités qu'elles pourront saisir au cours de leur cycle de vie : les ressources économiques, les ressources éducatives, les ressources sanitaires. L'IDH est un indice composite, calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement :

- la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- le niveau d'éducation, mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire ;
- le niveau de vie, à partir du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat.

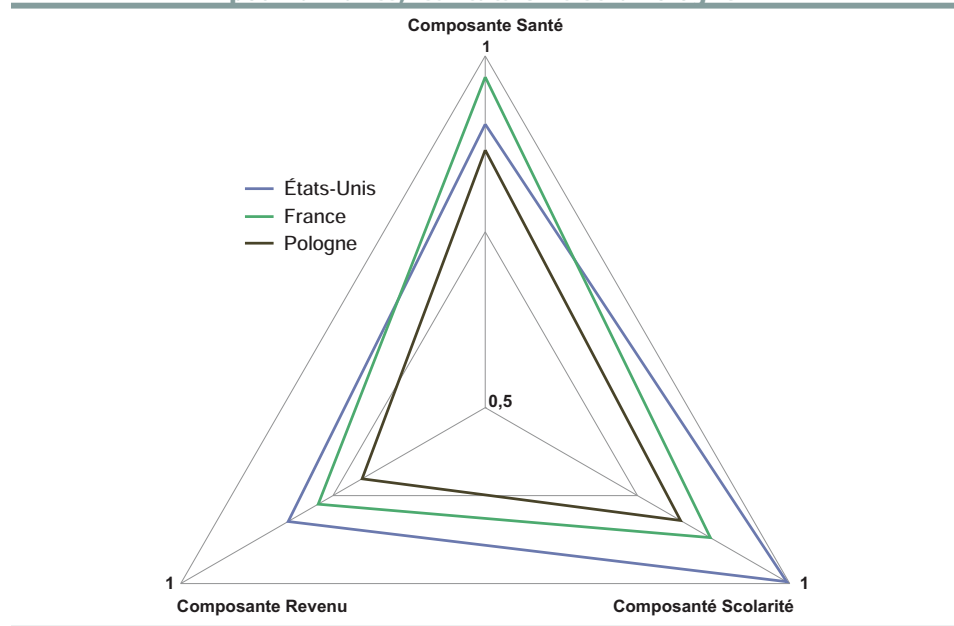
L'IDH est calculé comme une moyenne géométrique ; sans dimension, il est compris entre 0 (niveau de développement exécrable) et 1 (niveau de développement excellent). La valeur des composantes de l'IDH dépend des bornes fixées pour chaque dimension, elles-mêmes liées au plus haut niveau de développement constaté au cours des dernières années (par exemple, la plus haute espérance de vie à l'échelle des nations donne la borne maximale pour le calcul de l'indice de santé).

$$IDH = \sqrt[3]{I_{Vie} \times I_{Éducation} \times I_{Revenu}}$$

où I_{Vie} , $I_{Éducation}$, I_{Revenu} sont respectivement les indices de longévité, niveau d'éducation et niveau de vie.

La représentation de l'Indicateur de développement humain avec ses trois composantes (*graphique 2*) souligne un schéma de développement où les dimensions de revenus, de santé et d'éducation évoluent, dans l'ensemble, dans une direction commune. Ainsi, le développement humain de la France est plus élevé que celui de la Pologne (IDH de 0,893 pour la France, 0,821 pour la Pologne en 2012), avec un indicateur mieux positionné sur chacun des trois axes. Il permet également de signaler des trajectoires différentes de développement, moins équilibrées, comme celle des États-Unis (IDH de 0,937 en 2012) qui, tout en ayant un indice maximal pour la composante de scolarité (espérance de scolarité de 16,8 ans contre 16,1 ans en France) et une composante de revenus parmi les plus élevées, apparaît en retrait sur les conditions de vie (espérance de vie de 78,7 ans contre 81,7 ans en France).

Graphique 2 : Comparaison des composantes de l'IDH pour la France, les États-Unis et la Pologne

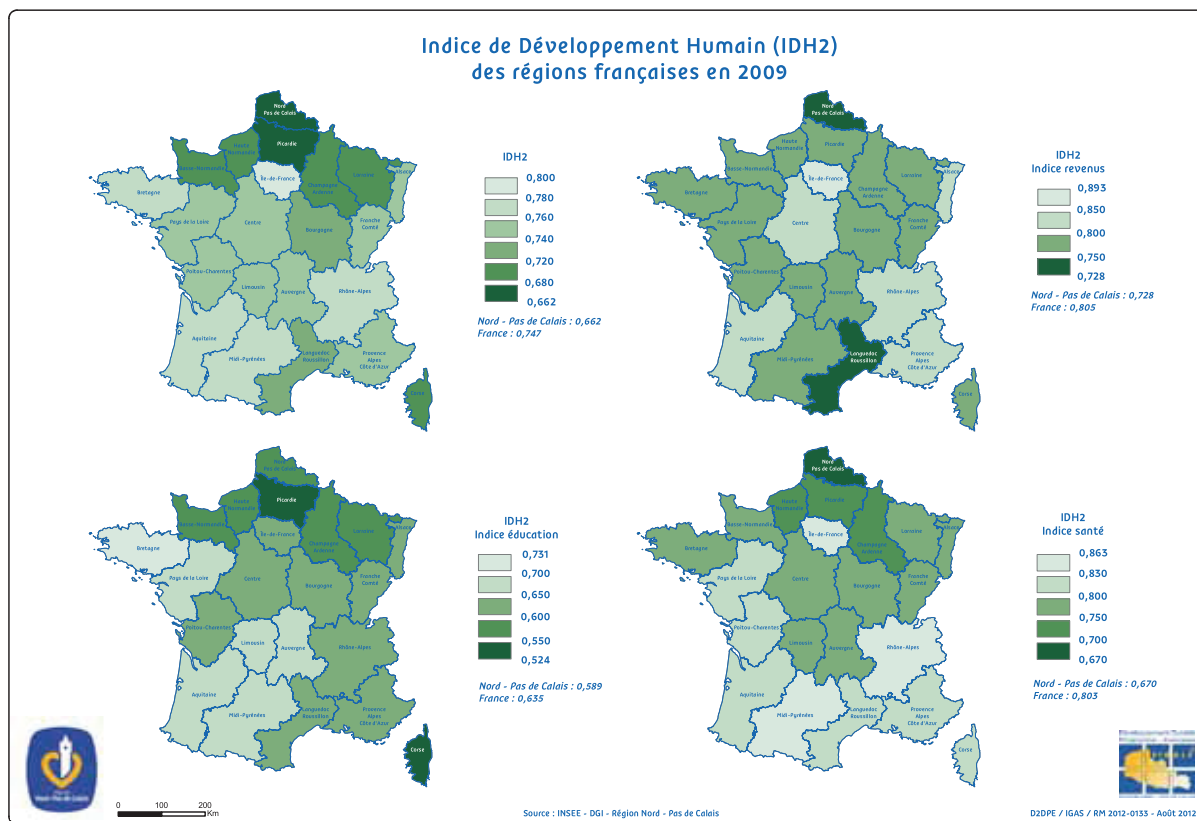


Source : PNUD.

L'indice de développement humain, particulièrement adapté pour donner une lecture synthétique d'un état de développement qui associe plusieurs dimensions, ne peut être calculé en l'état à l'échelle des régions françaises. Par exemple, les indicateurs macroéconomiques relatifs à la composante de revenu tendent à surestimer l'accumulation de richesse dans les régions capitales comme l'Île-de-France, ces dernières regroupant la plus grande partie des sièges sociaux des grandes entreprises. D'autres indicateurs ne peuvent être calculés avec la même robustesse ou la même interprétation à l'échelle régionale, comme l'espérance de scolarisation à la naissance du fait des parcours de mobilité des jeunes et des migrations interrégionales. Afin de contourner ces difficultés, les collectivités territoriales ont engagé des expérimentations pour définir des adaptations de l'IDH. Le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, à l'instar du Conseil Régional Île-de-France, utilise ainsi l'IDH-2 et contribue, au sein de l'Association des Régions de France, à la diffusion de cet indicateur aux côtés d'autres indicateurs de suivi.

L'IDH-2 reprend les trois grandes dimensions de l'IDH (*carte 3*). L'indice de santé est calculé sur la base de l'espérance de vie à la naissance ; l'indice d'éducation s'appuie sur la part de la population disposant d'un diplôme ; l'indice de niveau de vie utilise le revenu médian des ménages par unité de consommation. Sur la base de cette adaptation, le Nord-Pas-de-Calais est la région française ayant l'IDH-2 le plus faible en 2009, aux côtés de la Picardie et de la Champagne-Ardenne, loin derrière Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et l'Île-de-France. La faible espérance de vie à la naissance observée dans la région (proche de 78 ans contre près de 81 en moyenne nationale) contribue en grande partie à ce résultat.

Carte 3 : Indice de développement humain IDH2 des régions françaises en 2009



La constitution de l'IDH2 dans une démarche de régionalisation d'un indicateur international illustre la problématique rencontrée dans la présente étude. En proposant une lecture territorialisée de l'état du développement humain des espaces du Nord-Pas-de-Calais, le statisticien est amené à proposer des indicateurs qui, sans être l'exacte traduction des références utilisées à l'échelle nationale, visent à garder une mesure objective sur les dimensions prises en référence. La volonté d'apporter des informations statistiques à une échelle infrarégionale, tout en caractérisant au mieux la diversité des situations territoriales, amène à adapter le socle d'indicateurs. Le présent chapitre détaille la méthodologie retenue, pour passer d'une approche principalement économique telle que celle apportée par le revenu fiscal médian des ménages, à une approche multithématique à travers une autre adaptation de l'IDH, cette fois à l'échelle communale, via l'IDH4. Des illustrations et indicateurs complémentaires sont ensuite proposés : afin de mieux appréhender les écarts de ressources monétaires des ménages, en examinant l'accès à l'emploi et la place des minima sociaux ; pour illustrer la problématique des parcours éducatifs, à travers la part des personnes diplômées ; pour interpeller sur les enjeux sanitaires, avec l'indicateur comparatif de mortalité.

Pour chacun des neuf espaces régionaux, sont ainsi analysées six illustrations comme tronc commun de l'analyse (*tableau 3*). En outre, l'analyse propose un focus propre à chacun des espaces (*tableau 4*). Les illustrations et les indicateurs clés retenus dans chaque fascicule territorial sont davantage détaillés en *annexe*.

Tableau 3 : Illustrations du tronc commun sur le développement humain

Du revenu au développement humain	
Carte cantonale	Revenu fiscal médian par UC en 2010 Rapport interdécile en 2010
Carte communale	IDH
Ressources des ménages	
Carte cantonale	Taux d'emploi en 2008
Carte cantonale	Part de personnes couvertes par le RSA socle en 2011
Capital humain et enjeux sanitaires	
Carte cantonale	Part de personnes non diplômées 2008
Carte communale	Indice comparatif de mortalité (période 2006-2009)

Tableau 4 : Liste des focus en sur le développement humain

Espace Nord Littoral
Des contrastes importants entre espaces urbains et périurbains
Espace Sud Littoral
Des déséquilibres démographiques et financiers entre jeunes et seniors
Espace Lillois
À l'échelle des quartiers, des zones de précarité
Espace Arrageois
Un espace relativement homogène pour les revenus
Espace Avesnois
Un développement humain limité par le faible niveau de formation
Espace Cambrésis
Une évolution différenciée du développement humain
Espace Vallées et Plateaux ruraux
Des risques de dépendance énergétique potentiellement plus fréquents
Espace Hainaut-Sambre
Activité féminine et accès à l'emploi
Espace Artois-Gohelle
Une situation sanitaire dégradée

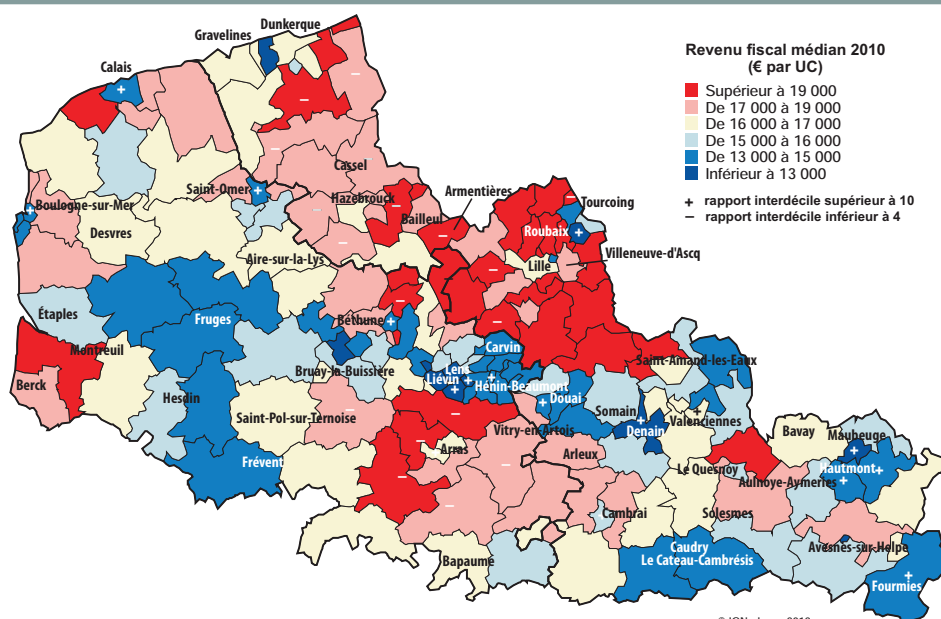
Du revenu au développement humain

Revenus des ménages et inégalités en 2010

La traduction territoriale d'une approche économique du développement invite à examiner le niveau des ressources monétaires dont disposent les ménages selon leur territoire de résidence. Toutefois, l'indicateur du revenu disponible net ne peut être calculé à une échelle locale plus fine que la maille départementale, ici inappropriée pour restituer les spécificités des espaces régionaux internes au Nord-Pas-de-Calais. Une autre information statistique peut toutefois être utilisée, cette fois à tout niveau géographique, à partir des déclarations fiscales des ménages. Ainsi, la **carte 4** présente en aplat de couleur les revenus fiscaux annuels déclarés par les ménages à l'échelle des cantons, dans leur géographie en vigueur jusqu'en 2014, à travers le revenu fiscal médian en 2010. Contrairement au revenu disponible net, les revenus fiscaux déclarés ne tiennent compte que du revenu que les ménages déclarent au fisc et n'intègrent pas les effets des différents mécanismes de redistribution. La maille cantonale offre par ailleurs un zonage avec une population suffisamment importante pour calculer une distribution des revenus, à la fois robuste et révélatrice des contrastes territoriaux. Ainsi, le revenu fiscal médian correspond au montant pour lequel la moitié des personnes appartient à un ménage déclarant un revenu fiscal inférieur à ce montant, l'autre moitié un revenu supérieur. Ce revenu fiscal médian est exprimé en euros par unité de consommation afin de prendre en compte les différences de composition entre ménages. Cette analyse du niveau des revenus est en outre complétée par une analyse des inégalités de revenus au sein des cantons grâce au rapport interdécile des revenus. Cet indicateur rapporte le 9^e décile des revenus au 1^{er} décile des revenus et permet ainsi d'apprécier les écarts de revenus entre les 10 % des ménages déclarant les revenus les plus élevés et les ménages déclarant les revenus les plus faibles. Cet indicateur, sans unité, est représenté sur la **carte 4** par un symbole (+) pour les cantons dont le rapport interdécile est supérieur à 10 – donc plus inégalitaires – et par un symbole (-) pour les cantons dont le rapport interdécile est inférieur à 4, moins inégalitaires.

Chaque fascicule territorial reprend cette carte globale en réalisant un zoom sur l'espace considéré. Une fois le zoom réalisé, l'échelle de la carte sera strictement identique d'un espace à l'autre.

Carte 4 : Revenu fiscal médian des cantons et rapport interdécile en 2010



Note : le contour des cantons correspond à la géographie en vigueur jusqu'en 2014.
Source : revenus fiscaux localisés des ménages 2010 (Insee-DGFip).

Le revenu fiscal médian de la région Nord-Pas-de-Calais s'établit en 2010 à 16 370 € par unité de consommation (UC), tandis que les 1^{er} et 9^e décile des revenus s'élèvent respectivement à 4 980 € et 32 730 € par UC. Le rapport interdécile est ainsi de 6,6 pour la région (*tableau 5*).

Il existe toutefois de fortes disparités territoriales au sein de la région, ce que la lecture des revenus à l'échelle des cantons permet d'apprécier (*carte 4*). Certains territoires de la région présentent en effet des revenus médians faibles, voire très faibles. Tout d'abord au cœur des grandes agglomérations de la région : Roubaix et Tourcoing et à moindre échelle Lille au sein de l'agglomération lilloise, Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque sur le littoral, et dans une moindre mesure Arras affichent des revenus inférieurs au standard régional. Les revenus les plus faibles sont en outre visibles sur des espaces plus larges, notamment le long de l'ancien corridor minier, dans les espaces ruraux du sud-ouest du Pas-de-Calais ou bien encore dans l'Avesnois et le sud-est de la région. Les inégalités de revenus au sein des territoires – mesurés par le rapport interdécile – présentent aussi de fortes disparités. Il ressort toutefois assez nettement que les espaces présentant les plus fortes inégalités sont aussi ceux présentant les revenus médians les plus faibles, et inversement, les territoires les moins inégalitaires sont ceux présentant les revenus médians les plus élevés.

Ces résultats se retrouvent assez logiquement à l'échelle des espaces régionaux. Les espaces Avesnois, Artois-Gohelle et Hainaut-Sambre présentent en effet les revenus médians les plus faibles, mais aussi les inégalités les plus fortes, avec pour chacun d'eux un rapport interdécile supérieur à celui de la région (*tableau 5*). À l'opposé du spectre, les espaces Sud Littoral, Métropole lilloise et Arrageois affichent des revenus médians supérieurs à la valeur régionale. Les inégalités de revenus y sont aussi plus faibles que pour la région à l'exception de la Métropole lilloise, où la conjonction de hauts revenus particulièrement élevés et de bas revenus plus faibles expliquent la présence d'inégalités plus élevées qu'en région.

Tableau 5 : Distribution des revenus fiscaux des ménages en 2010

Unités : euros, nombre

Espace	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	Rapport interdécile
Avesnois	3 220	14 510	28 700	8,9
Artois-Gohelle	4 190	14 790	28 510	6,8
Hainaut-Sambre	3 810	14 950	30 200	7,9
Vallées et Plateaux ruraux	5 710	15 530	28 890	5,1
Nord littoral	5 360	16 080	31 100	5,8
Cambrésis	5 680	16 300	31 380	5,5
Nord-Pas-de-Calais	4 980	16 370	32 730	6,6
Sud littoral	6 700	17 430	35 870	5,4
Lillois	5 380	18 070	36 910	6,9
Arrageois	6 990	18 710	35 870	5,1

Source : revenus fiscaux localisés des ménages 2010 (Insee-DGFiP).

Indice de développement humain

L'approche multidimensionnelle apportée par l'indice de développement humain garde, à l'échelle des territoires, toute sa pertinence : en effet, au-delà des contrastes observés d'un territoire à l'autre pour les revenus dont disposent les ménages, des spécificités peuvent apparaître quant au niveau global de formation des habitants (dimension scolaire) ou aux conditions de santé rencontrées (dimension sanitaire). Par exemple, la couverture territoriale en équipements éducatifs (lycées généraux ou professionnels, universités et filières du supérieur) ou en équipements sanitaires (établissements hospitaliers, densité de professions médicales) peut moduler le degré de développement humain d'un espace donné. D'autres facteurs peuvent également rentrer en compte : l'histoire socio-économique d'un territoire, les pratiques culturelles, le contexte environnemental... qui conjointement modulent la situation d'un espace au-delà des seules ressources financières des ménages.

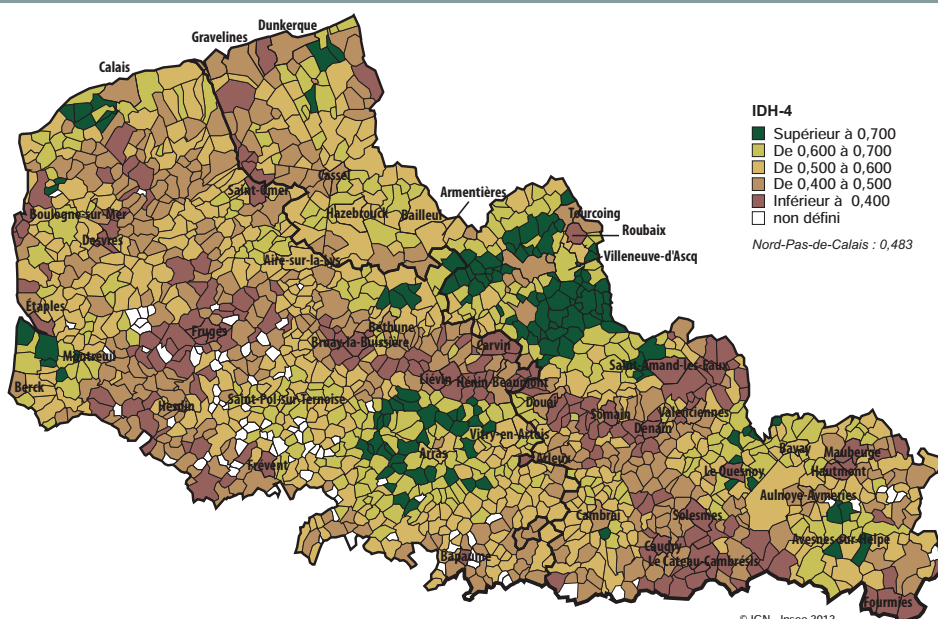
Néanmoins, l'indicateur de développement humain doit être adapté dans ses modalités de calcul à l'échelle des territoires, comme il l'a été à l'échelle des régions. La principale limite dans la territorialisation de l'IDH repose sur la mesure de la dimension sanitaire. Il est impossible d'obtenir des données d'espérance de vie à une échelle plus fine que les arrondissements. De ce fait, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais a travaillé à une méthodologie complémentaire, dite de l'IDH-4, dans laquelle la dimension sanitaire

du développement humain est mesurée par un indice comparatif de mortalité, calculé par l'Observatoire Régional de la Santé Nord – Pas de Calais. Cet indicateur complémentaire de l'IDH-4 reprend, pour la dimension éducative, la part de population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire non diplômée, et pour la dimension monétaire, le revenu imposable médian des ménages par unité de consommation. L'IDH-4 est ainsi calculé à l'échelle des communes – la valeur de l'indicateur sanitaire, uniquement calculable à l'échelle des cantons, est affectée à toutes les communes relevant d'un même canton. La **carte 5** présente en aplat de couleurs l'indice de développement humain (IDH4) des communes.

Au-delà des adaptations dans les modalités de calcul, l'IDH4 revêt une interprétation différente de l'IDH calculé à l'échelle d'un pays. En effet, l'IDH mis en œuvre par le PNUD vise en premier lieu à synthétiser l'état des opportunités offertes à un habitant dont le cycle de vie se déroule, dans la très grande majorité des cas, au sein de son pays de naissance, du fait des faibles mobilités internationales. À une échelle territoriale fine, l'IDH4 synthétise un état de développement humain relatif à des populations qui, à un moment donné, y résident, sans nécessairement y inscrire l'ensemble de leur cycle de vie. En effet, les mobilités résidentielles, notamment entre l'enfance et la vie adulte, puis au cours de la vie active, induisent des mécaniques de transformations sociales d'autant plus importantes que l'échelon géographique considéré est fin. De même, les migrations alternantes, entre lieu de résidence et lieu de travail ou d'étude, traduisent une mise en relation croissante des territoires, et une interdépendance dans l'état du développement humain. Parfois, des mécaniques de concentration sociale peuvent majorer l'état dégradé du développement tel que retracé par l'IDH4, en polarisant sur un territoire les populations les plus précaires sur les trois dimensions prises en compte : tout en signalant une problématique pour cet espace, cela ne signifie pas pour autant que d'autres populations venues s'installer dans un tel espace verront leurs opportunités de développement humain nécessairement contraintes. Autrement dit, l'IDH à l'échelle des nations permet de résumer un état global des opportunités de développement tout au long du cycle de vie, quand l'IDH4 à l'échelle des communes retrace plus spécifiquement une concentration, en un espace et à une période donnée, de populations avec un certain degré de ressources monétaires, éducatives et sanitaires.

Chaque fascicule territorial reprend cette carte globale en réalisant un zoom sur l'espace considéré. Une fois le zoom réalisé, l'échelle de la carte sera strictement identique d'un espace à l'autre.

Carte 5 : Indice de développement humain (IDH-4) en Nord-Pas-de-Calais



Sources : DGI, ORS, Région Nord-Pas-de-Calais, calcul D2PE, recensement de la population (Insee).

L'IDH4 retrace les différences de développement humain dans les territoires de la région Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, les couronnes autour de Lille (dans la Pévèle, les Weppes, le nord de l'agglomération lilloise) et autour d'Arras se présentent comme des espaces où les ménages disposent à la fois des revenus élevés, un niveau de formation supérieur à la moyenne et un état sanitaire plus favorable. Dans une moindre mesure, cette situation s'observe également dans le Quercitain entre Valenciennes et Maubeuge, dans la zone de Berck-Montreuil, dans les communes environnantes du Calaisis et du Dunkerquois. Réciproquement, l'IDH4 met en évidence la conjonction de difficultés économiques, éducatives et sanitaires le long de l'ancien corridor minier, autour de Fourmies et Maubeuge, dans le Caudrésis, dans le Ternois, le Boulonnais ou encore sur Roubaix... Par rapport à la seule prise en compte des ressources monétaires des ménages, l'IDH4 donne une mesure plus nuancée : par exemple, la situation sur le Calaisis apparaît moins dégradée que celle enregistrée sur le Boulonnais, du fait d'une situation sanitaire moins préoccupante.

Ressources des ménages

Le premier facteur à examiner pour comprendre les différences de développement humain dans les territoires porte sur les revenus dont disposent les ménages avant la prise en compte de la redistribution sociale – qu'il s'agisse de revenus d'une activité présente (salaires, traitements, bénéfices) ou passée (retraites). Bénéficier d'un revenu d'activité implique cependant d'avoir réussi son insertion sur le marché du travail. C'est sur ce critère que les écarts territoriaux sont les plus marqués. Au niveau régional, la part des titulaires de revenus (y compris retraités) dans la population totale (y compris les mineurs) a augmenté continûment au cours des cinquante dernières années – à l'exception de la période récente de crise économique. Cette tendance nationale comme régionale est à l'œuvre dans l'ensemble des territoires mais la moindre progression de certaines zones a pu contribuer à des difficultés sociales accrues.

Taux d'emploi

L'emploi constitue l'élément central permettant de disposer de ressources monétaires. Une mesure des différences territoriales d'accès à l'emploi est donnée par le taux d'emploi. Ce taux est calculé par le rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi à la population en âge de travailler, âgée de 15 à 64 ans. La région Nord-Pas-de-Calais, du fait des difficultés rencontrées sur le marché du travail mais aussi d'une moindre proportion de la population s'engageant dans une activité professionnelle, présente dans l'ensemble un taux d'emploi plus faible que la moyenne nationale. Le taux d'emploi a néanmoins progressé sur une décennie : de 52,9 % en 1999 à 57,4 % en 2010 (*tableau 6*), selon la mesure donnée par le recensement de la population. En outre, l'écart avec la référence nationale s'est légèrement amoindri : – 7 points environ en 1999, – 6 points environ en 2010. Le début de la crise économique mondiale en 2008 a pu altérer cette dynamique, avec une montée rapide et continue du chômage. L'analyse territoriale s'appuie sur des résultats du recensement de 2008, date charnière avant la dégradation des conditions rencontrées sur le marché du travail. À noter que la mesure du taux d'emploi par le recensement de la population, s'appuyant sur la déclaration des ménages, peut différer de l'approche dite du Bureau International du Travail, qui repose sur des critères spécifiques.

Tableau 6 : Taux d'emploi selon l'âge, par région

Unité : en %

Régions	1999	2010			
	15-64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Alsace	64,6	65,4	35,9	81,9	39,7
Aquitaine	59,5	63,6	31,8	81,7	38,3
Auvergne	60,2	63,8	33,0	82,7	36,9
Bourgogne	60,9	64,1	36,1	82,4	37,2
Bretagne	60,3	64,7	33,6	84,0	35,3
Centre	62,5	65,1	36,1	83,1	38,1
Champagne-Ardenne	59,2	62,1	33,6	79,7	36,9
Corse	50,9	60,4	31,7	75,1	39,9
Franche-Comté	61,5	64,8	36,2	82,4	37,9
Île-de-France	64,6	67,0	32,2	82,1	49,7
Languedoc-Roussillon	53,2	57,6	27,8	75,1	34,5
Limousin	60,9	63,6	34,0	82,8	36,5
Lorraine	58,4	62,0	33,7	79,3	35,8
Midi-Pyrénées	59,9	64,2	31,6	82,1	40,0
Nord-Pas-de-Calais	52,9	57,4	27,8	75,2	32,4
Basse-Normandie	60,1	63,6	34,5	82,6	35,8
Haute-Normandie	59,0	62,7	34,1	80,5	35,7
Pays de la Loire	62,0	66,2	37,1	85,0	35,7
Picardie	59,0	61,7	32,9	79,1	35,6
Poitou-Charentes	59,6	63,5	35,3	82,1	35,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,1	60,8	30,6	77,3	39,2
Rhône-Alpes	62,1	66,0	35,2	83,1	41,1
France de province	59,1	63,0	33,1	80,8	37,2
France métropolitaine	60,2	63,8	33,0	81,1	39,3
France	59,7	63,3	32,4	80,4	39,2

Source : recensement de la population 1999 et 2010 (Insee).

Chaque fascicule territorial reprend cette carte globale en réalisant un zoom sur l'espace considéré. Une fois le zoom réalisé, l'échelle de la carte sera strictement identique d'un espace à l'autre.

Taux d'emploi des 15-64 ans en 2008 (%)

- Supérieur à 65
- De 60 à 65
- De 55 à 60
- De 50 à 55
- Inférieur à 50

À l'échelle des cantons de la région, on note une forte hétérogénéité des taux d'emploi. Tout d'abord, la plupart des cœurs urbains des agglomérations de la région affichent des taux d'emplois faibles, parfois très inférieurs au standard régional. Ils témoignent ainsi des difficultés d'insertion de la population liées notamment aux mutations économiques intervenues au cours des 30 dernières années et qui se traduisent par des taux de chômage élevés, comme c'est le cas sur le littoral pour Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer, pour Roubaix dans l'agglomération lilloise, ou encore Maubeuge dans l'Avesnois. La faiblesse du taux d'emploi à Lille repose en revanche sur la présence massive d'étudiants venus profiter de l'offre d'enseignement du pôle universitaire lillois. La participation au marché du travail est aussi particulièrement réduite dans la plupart des cantons situés le long de l'ancien corridor minier. Cette plus faible participation trouve son origine à la fois dans l'existence de taux de chômage élevés liés à la reconversion économique du territoire et dans une inactivité féminine traditionnellement plus forte.

Ces observations réalisées à l'échelle des cantons demeurent pertinentes à l'échelle des grands espaces régionaux. L'espace Arrageois se détache en effet nettement des autres espaces par un taux d'emploi supérieur de 6 points à la moyenne régionale, notamment du fait d'un taux d'emploi féminin le plus élevé parmi les espaces régionaux. Les espaces Cambrésis, de la Métropole lilloise et des Vallées et Plateaux ruraux affichent pour leur part des taux d'emploi au-dessus de la moyenne régionale. L'espace Lillois se distingue toutefois des deux autres par une participation des femmes au marché du travail élevée, 4,5 points au-dessus de la valeur régionale. Enfin, les taux d'emplois des espaces Artois-Gohelle, Hainaut-Sambre et Avesnois se trouvent en net décrochage, inférieurs d'au moins 3,5 points au taux d'emploi régional. Ceci sous l'impulsion de taux d'emploi féminin eux-aussi en décrochage, de l'ordre d'au moins 5 points.

Tableau 7 : Taux d'emploi et taux d'emploi féminin des 15-64 ans en 2008

Unité : %

Espace	Taux d'emploi des 15-64 ans	Taux d'emploi féminin des 15-64 ans
Avesnois	53,2	45,3
Hainaut-Sambre	53,4	46,2
Artois-Gohelle	53,7	46,2
Nord littoral	57,0	49,6
Nord-Pas-de-Calais	57,2	51,3
Sud littoral	57,9	52,9
Vallées et plateaux ruraux	59,1	51,2
Lillois	59,6	55,8
Cambrésis	59,7	53,5
Arrageois	63,1	58,4

Source : recensement de la population 2008 (Insee).

Bénéficiaires du RSA

En complément de la lecture apportée par le taux d'emploi, l'analyse territoriale comporte un éclairage sur les situations de décrochage durable du marché du travail, à travers l'examen de la population couverte par le Revenu de Solidarité Active. Le RSA, entré en vigueur en 2009 et se substituant au revenu minimum d'insertion et à l'allocation parent isolé, est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Selon le niveau de ressources du foyer et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir plusieurs composantes du RSA : le RSA socle (premier niveau de l'allocation) et le RSA activité (complément lié à d'éventuelles ressources professionnelles, quand ces dernières sont faibles). En outre, le RSA peut être majoré pour les familles monoparentales. La part de la population couverte par le RSA traduit ainsi l'importance relative des situations d'éloignement total ou partiel du marché du travail, soit du fait de l'absence durable d'emploi (par exemple pour un demandeur d'emploi en fin de droit), ou du fait d'une activité professionnelle modeste (par exemple un temps partiel rémunéré au smic horaire).

Avec plus de 196 000 bénéficiaires du RSA en 2011, le Nord-Pas-de-Calais figure parmi les régions où l'éloignement du marché du travail est le plus prononcé : près de 9,4 % de la population régionale âgée de 25 à 64 ans est bénéficiaire du RSA, contre 5,7 % en moyenne nationale (*tableau 8*).

Plusieurs indicateurs peuvent être établis pour apprécier la couverture apportée par le RSA. En prenant en compte, outre le bénéficiaire, l'ensemble des membres du foyer, la population couverte par le RSA voisine les 300 000 personnes sur le département du Nord et 170 000 sur le département du Pas-de-Calais, pour l'année 2011. Il s'agit toutefois du champ le plus large, en prenant en compte à la fois le RSA socle, le RSA majoré au titre de la monoparentalité et le RSA activité.

Sur le champ restreint du RSA socle – pour les personnes sans activité professionnelle, et sans prendre compte le RSA majoré pour les familles monoparentales – les départements du Nord et du Pas-de-Calais comptent respectivement près de 73 000 et 36 000 bénéficiaires. En comptant les membres du foyer (parents bénéficiaires et enfants à charge), le RSA socle couvre plus de 220 000 personnes dans la région pour l'année 2011 (plus de 145 000 dans le Nord et 75 000 dans le Pas-de-Calais). Rapporté à l'ensemble de la population âgée de moins de 65 ans, le poids du RSA socle est estimé à 6,4 % en Nord-Pas-de-Calais.

Tableau 8 : Allocataires du revenu de solidarité active en 2011

Unités : nombre, %

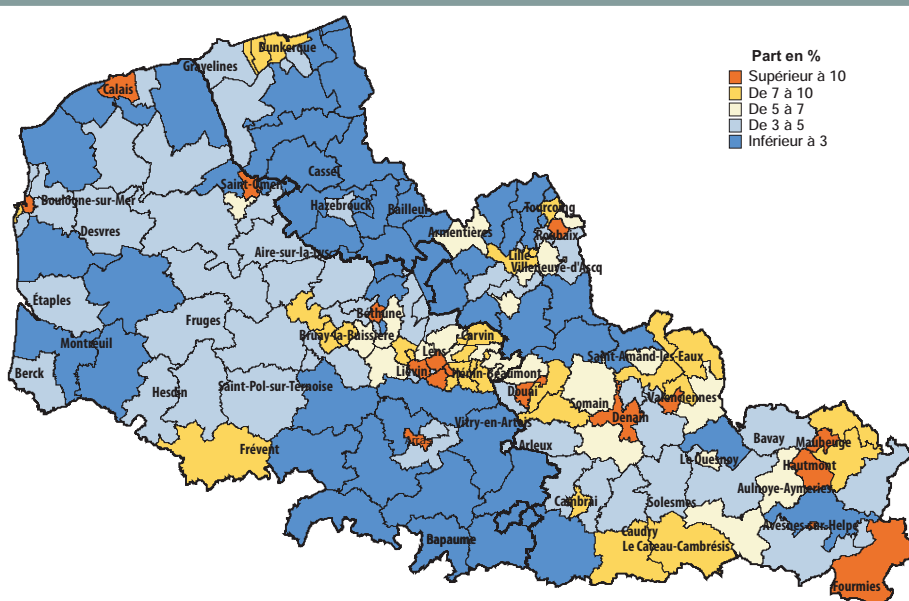
Régions	Bénéficiaires	Pour 100 personnes de 25 à 64 ans
Alsace	49 735	5,0
Aquitaine	90 625	5,3
Auvergne	35 307	5,0
Bourgogne	40 771	4,8
Bretagne	65 908	4,0
Centre	63 931	4,8
Champagne-Ardenne	41 767	6,0
Corse	7 209	4,3
Franche-Comté	29 194	4,8
Île-de-France	344 949	5,4
Languedoc-Roussillon	124 228	9,1
Limousin	19 461	5,1
Lorraine	70 927	5,7
Midi-Pyrénées	82 804	5,5
Nord-Pas-de-Calais	196 596	9,4
Basse-Normandie	36 574	4,8
Haute-Normandie	58 451	6,1
Pays de la Loire	79 318	4,3
Picardie	61 112	6,0
Poitou-Charentes	53 159	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	179 961	7,1
Rhône-Alpes	137 700	4,2
France de province	1 524 738	5,7
France métropolitaine	1 869 687	5,7
France	2 064 953	6,1

Sources : estimations de population ; CAF; MSA (Insee).

En retenant ce dernier indicateur, la **carte 7** représente la part des personnes couvertes (bénéficiaires et enfants à charge) par le RSA socle en 2011 à l'échelle des cantons parmi la population âgée de moins de 65 ans.

Chaque fascicule territorial reprend cette carte globale en réalisant un zoom sur l'espace considéré. Une fois le zoom réalisé, l'échelle de la carte sera strictement identique d'un espace à l'autre.

Carte 7 : Part des personnes couvertes par le RSA socle par canton en 2011



Note : le contour des cantons correspond à la géographie en vigueur jusqu'en 2014.

Source : recensement de la population 2008 (Insee).

Capital humain et enjeux sanitaires

La nature des opportunités qu'une personne peut saisir au cours de son cycle de vie est largement liée aux savoirs et aux savoir-faire dont elle dispose. La notion de « capital humain » vise à prendre en compte l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulés par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à se réaliser dans ses choix de vie. Cette approche est devenue essentielle pour appréhender les opportunités d'une personne tout au long de sa vie, et notamment dans sa vie professionnelle, suite aux travaux de l'économiste Gary Becker. Au-delà des problématiques économiques, elle permet aussi de mieux comprendre le niveau de développement humain d'un groupe social, en particulier lorsque des écarts territoriaux se dessinent dans le profil de capital humain des populations résidentes.

Parcours éducatifs et populations non diplômées

Le niveau de capital humain d'une personne dépend en grande partie du parcours éducatif suivi. Certes, d'autres canaux viennent enrichir ce capital, en fonction du contexte familial, des réseaux de connaissances, mais aussi des loisirs pratiqués, et de tout domaine d'activité qui peut apporter des aptitudes nouvelles ou étayer les qualifications acquises. Néanmoins, le parcours éducatif reste un vecteur central, et notamment, le principal mécanisme d'identification et de certification du capital humain, à travers l'obtention d'un diplôme. Ce dernier joue alors la fonction de « signal », qui rend explicite le savoir-faire, par exemple auprès d'un employeur dans une démarche de recrutement. Sur le marché du travail, compte tenu de la place du diplôme dans la sélection à l'embauche, la possession d'un diplôme s'avère être un atout pour une insertion professionnelle plus rapide et durable. Les personnes non diplômées ont en effet davantage de difficultés à trouver un emploi : la probabilité d'être au chômage est, selon le cycle conjoncturel, doublée ou triplée par rapport à celle des titulaires d'un diplôme du supérieur. Par exemple, en 2006 en France métropolitaine, le taux de chômage des non-diplômés au sens du BIT est estimé à 14 % contre 6 % pour les diplômés du supérieur niveau bac + 2 (ratio de 2,3) ; en 2010, les taux respectifs s'établissent à 16 % et 5,5 % (ratio de 2,9).

Au cours des dernières décennies, la part de la population sans diplôme a reculé, en lien avec l'allongement de la durée des études. Parmi les personnes non scolarisées de 16 à 59 ans, la proportion de non diplômés dépassait les 50 % dans les années 1960 et s'affiche désormais sous les 20 % dans la région comme en France. Le Nord-Pas-de-Calais a longtemps présenté un déficit global dans le niveau de formation de sa population, qui aujourd'hui se résorbe. Sur l'ensemble des personnes âgées de 15 à 59 ans n'étant plus en étude, 17,5 % ne sont pas diplômées. Parmi les générations les plus jeunes, les sorties du système éducatif sans diplôme s'amoindrissent, sans toutefois disparaître. Ainsi, début des années 2010, près de 12 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ayant terminé leurs études en Nord-Pas-de-Calais sont non-diplômées ou avec au plus un certificat d'études primaires – une proportion proche de celle observée en France métropolitaine ([tableau 9](#)).

À l'échelle territoriale, la [carte 8](#) représente pour les cantons du Nord-Pas-de-Calais, dans leur géographie en vigueur jusqu'en 2014, la part des personnes ne possédant pas de diplômes ou un CEP parmi les personnes âgées de 15 à 59 ans non scolarisées en 2008. Cet indicateur permet d'approcher, en creux, le niveau de capital humain dont dispose les territoires. La population de référence est restreinte aux personnes non scolarisées et se limite par ailleurs aux personnes âgées de 15 à 59 ans afin de limiter l'impact des effets de générations – parmi les populations retraitées, le profil de formation diffère largement, sans nécessairement traduire une problématique de développement humain du fait d'un référentiel scolaire différent et de besoins sur le marché du travail bien distincts au moment de leur activité professionnelle.

Tableau 9 : Diplômes des personnes de 25 à 34 ans en 2010

Unités : nombre, %

Régions	Nombre de personnes de 25 à 34 ans	Répartition des 25-34 ans selon le plus haut diplôme obtenu					
		Peu diplômés (1)	Brevet des collèges	CAP, BEP	BAC	BAC+ 2	Diplôme supérieur
Alsace	220 200	13,9	2,7	22,6	21,2	20,8	18,8
Aquitaine	346 926	10,4	3,7	22,4	23,2	21,5	18,7
Auvergne	139 068	9,6	3,6	22,5	25,4	21,7	17,2
Bourgogne	171 260	12,2	3,7	25,0	23,5	20,6	14,9
Bretagne	346 582	7,1	3,1	21,8	25,5	24,0	18,4
Centre	276 117	11,9	3,6	23,5	23,6	21,1	16,2
Champagne-Ardenne	151 416	13,5	4,3	24,2	23,4	19,6	15,0
Corse	34 698	17,5	5,5	19,8	26,1	15,4	15,7
Franche-Comté	135 200	12,5	3,5	23,0	23,1	21,7	16,2
Île-de-France	1 657 087	11,8	3,1	12,3	19,2	18,1	35,5
Languedoc-Roussillon	275 493	14,0	4,0	21,3	22,7	19,8	18,2
Limousin	72 224	10,3	3,9	22,5	25,4	21,6	16,3
Lorraine	276 701	11,7	3,7	23,5	23,9	21,1	16,1
Midi-Pyrénées	318 240	9,1	3,2	19,1	22,5	22,7	23,5
Nord-Pas-de-Calais	499 420	11,8	4,5	21,9	23,6	20,3	17,8
Basse-Normandie	155 638	11,6	3,7	26,3	24,0	20,0	14,5
Haute-Normandie	213 371	12,4	4,0	24,2	23,8	20,0	15,6
Pays de la Loire	409 863	8,8	3,1	22,6	24,9	23,5	17,1
Picardie	226 785	14,3	4,8	23,4	23,1	19,4	14,9
Poitou-Charentes	180 972	10,3	3,9	25,1	24,4	20,9	15,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	523 914	13,7	4,1	20,3	22,0	19,2	20,7
Rhône-Alpes	744 313	11,2	3,1	18,6	21,9	22,4	22,7
France de province	5 718 401	11,5	3,7	22,0	23,3	21,2	18,4
France métropolitaine	7 375 488	11,5	3,5	19,8	22,4	20,5	22,2
France	7 590 722	12,0	3,5	19,8	22,4	20,3	21,9

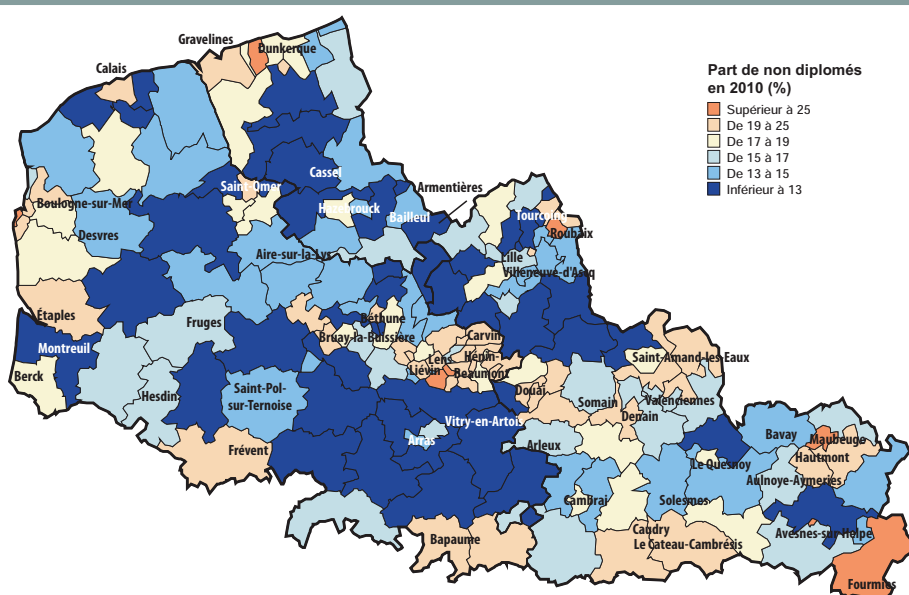
Champ : personnes de 25 à 34 ans non inscrites dans un établissement d'enseignement.

(1) : sans diplôme ou CEP.

Source : recensement de la population 2010 (Insee).

Chaque fascicule territorial reprend cette carte globale en réalisant un zoom sur l'espace considéré. Une fois le zoom réalisé, l'échelle de la carte sera strictement identique d'un espace à l'autre.

Carte 8 : Part de non diplômés parmi les 15-59 ans non scolarisés



Note : le contour des cantons correspond à la géographie en vigueur jusqu'en 2014.

Source : recensement de la population 2008, exploitation complémentaire (Insee).

Au sein des espaces du Nord-Pas-de-Calais (**tableau 10**), les zones comptant, proportionnellement, le plus de population non diplômée correspondent à l'espace Avesnois (plus de 20 % de non-diplômés), aux espaces couverts par l'ancien Arc minier (Artois-Gohelle et Hainaut-Sambre, avec plus de 19 % de non-diplômés) ainsi que l'espace Nord Littoral (près de 18 % de non-diplômés). Plus localement (**carte 8**), la proportion de non-diplômés peut excéder le quart de la population d'un territoire, comme sur les environs de Boulogne, Dunkerque, Lens, Maubeuge, Fourmies... Des espaces globalement moins concernés par cette problématique, à l'instar de l'espace Lillois, comptent également des territoires confrontés à une faiblesse du capital humain de leurs populations résidentes, comme sur Roubaix-Tourcoing.

Tableau 10 : Niveau de diplômes des personnes âgées de 15 à 59 ans non scolarisées

Unité : %

Espace	Sans diplôme	CEP, BEPC	CAP, BEP	Baccalauréat	Supérieur court	Supérieur long
Arrageois	10,9	12,7	28,5	19,7	15,6	12,5
Vallées et Plateaux ruraux	15,2	14,9	33,9	17,5	12,6	5,8
Lillois	16,8	11,3	22,7	16,9	15,6	16,8
Cambrésis	17,2	14,7	31,0	16,9	12,9	7,3
Sud littoral	17,4	14,4	28,8	17,2	14,4	7,8
Nord-Pas-de-Calais	17,5	12,9	28,1	17,3	13,3	10,8
Nord Littoral	18,0	13,6	30,0	17,8	12,3	8,3
Hainaut-Sambre	19,2	12,9	30,9	17,1	11,6	8,2
Artois-Gohelle	19,2	14,3	31,3	17,3	11,3	6,5
Avesnois	20,6	14,3	31,6	16,9	10,6	5,9

Source : recensement de la population 2008 (Insee).

Conditions sanitaires et indicateur de mortalité

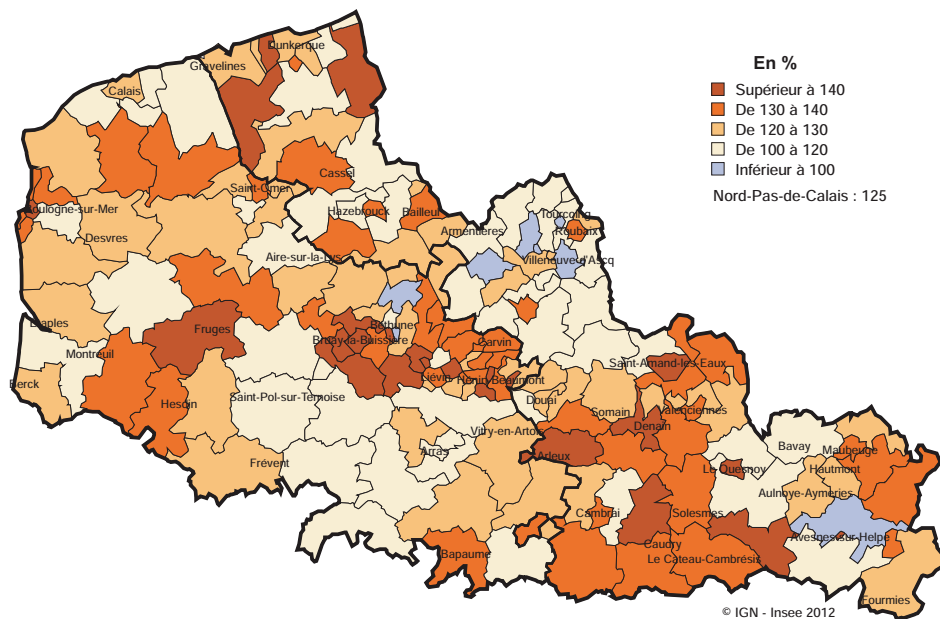
Au même titre que les compétences et les savoirs acquis, le capital humain prend en compte l'état de santé et les conditions sanitaires comme un vecteur essentiel pour permettre à la personne de se développer et pour s'accomplir dans sa vie personnelle, familiale, professionnelle. De même que les savoirs dépendent de facteurs individuels (par exemple : le temps passé à se former) et collectifs (par exemple : le financement des établissements scolaires), la santé dépend aussi de facteurs propres à la personne et d'un contexte sociétal. La lecture du développement humain d'un territoire s'intéresse plus particulièrement aux effets collectifs, que signale la concentration dans un espace donné de populations présentant des difficultés d'ordre sanitaire. Ces effets sont de diverses natures : un territoire peut souffrir d'un déficit d'infrastructures sanitaires (éloignement des établissements hospitaliers, moindre densité de professionnels de santé), d'une accumulation de comportements individuels à risque (tabac, alcool, alimentation...), de représentations sociales moins favorables au maintien en bonne santé (absence de prévention, moindre attention portée à son état de santé) ou encore de facteurs économiques ou environnementaux (impacts des métiers pénibles, pollution...).

Mesurer la place de ces facteurs est un exercice ardu, plus encore à l'échelle territoriale. Par contre, une mesure des conséquences d'ensemble de ces problématiques sanitaires peut être apportée, à travers des indicateurs relatifs à l'état de santé. À l'échelle nationale et régionale, les approches du développement humain privilégient ainsi l'espérance de vie, ainsi que l'espérance de vie en bonne santé, comme indicateurs clés pour synthétiser les effets sanitaires. À l'échelle territoriale, de telles notions ne peuvent être calculées. L'Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais propose un indicateur alternatif, fondé sur l'observation territorialisée des décès. Les phénomènes de mortalité sont en effet fortement variables selon les espaces et les populations qui y résident. Afin de corriger des effets d'âge, sont calculés des Indices Comparatifs de Mortalité (ICM) rapportant le nombre de décès au nombre d'habitants en prenant en compte la pyramide des âges. Si la mortalité par âge est bien spécifique au territoire étudié, c'est la structure par âge nationale de la population qui est appliquée. La mortalité d'une zone géographique infrarégionale est ainsi implicitement comparée à la mortalité de la population française métropolitaine. Par ailleurs, le calcul des ICM est réalisé à partir du

nombre total de décès observés sur une période de 4 ans (2006-2009) afin d'accroître leur niveau de significativité statistique. Avec un ICM proche de 125 sur la période, la région Nord-Pas-de-Calais présente ainsi une mortalité corrigée des effets d'âge supérieure de 25 % à celle observée en France métropolitaine. La **carte 9** représente en aplat de couleurs l'indice conjoncturel de mortalité par canton en 2006-2009.

Chaque fascicule territorial reprend cette carte globale en réalisant un zoom sur l'espace considéré. Une fois le zoom réalisé, l'échelle de la carte sera strictement identique d'un espace à l'autre.

Carte 9 : Indice comparatif de mortalité par cantons sur la période 2006-2009



Note : le contour des cantons correspond à la géographie en vigueur jusqu'en 2014.

Source : données 2006 à 2009, avec traitement ORS Nord-Pas-de-Calais (Inserm - CEPIDC), recensement de la population (Insee).

L'analyse de l'indice conjoncturel de mortalité fait apparaître des difficultés d'ordre sanitaire particulièrement prononcées sur l'espace Artois-Gohelle, autour de Béthune, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, ainsi que sur l'espace Hainaut-Sambre, autour de Denain. L'espace Cambrésis apparaît, sur cette dimension, bien plus en difficulté que sur les facettes du développement humain relatives aux parcours éducatifs ou aux ressources monétaires : le Caudrésis présente ainsi des niveaux de mortalité relativement soutenus. Sur le littoral Nord, les environs de Boulogne et de Dunkerque sont également confrontés à des difficultés sanitaires. L'espace des Vallées et Plateaux ruraux se caractérise aussi par des difficultés, notables en particulier autour de Fruges. À l'inverse, l'espace Lillois présente l'indicateur conjoncturel de mortalité le plus faible, de concert avec l'espace Arrageois.

Les dimensions introduites dans le présent chapitre – niveaux de revenu, formations et diplômes, conditions sanitaires et mortalité – sont reprises dans chaque fiche territoriale pour donner une lecture transversale des problématiques de développement humain pour les 9 espaces régionaux, complétée par des chiffres-clés, des zooms complémentaires et des éléments d'analyse. Le lecteur trouvera également en annexe des tableaux synoptiques donnant une comparaison des indicateurs pour les 9 espaces régionaux.